

# Quel est le salaire d'un convoyeur en début de carrière dans le transport ?

## Réponse courte

Un convoyeur en début de carrière perçoit un salaire mensuel brut de **2 638 euros** selon la grille de la CCT Transports & Logistique 2025-2026 (indice 944,43). Ce montant correspond au palier 1-3 ans de la grille des convoyeurs définie à l'article 32.2 de la CCT.

La rémunération progresse avec l'ancienneté pour atteindre **3 160 euros** bruts au palier 25+ ans. Le convoyeur bénéficie des mêmes majorations que les conducteurs (nuit, dimanche, jours fériés) et des indemnités de frais de route, dont l'indemnité de découcher.

## Définition

Le **convoyeur** est un membre du personnel mobile qui accompagne le conducteur sans être chargé de la conduite du véhicule. Son salaire est fixé par l'article 32.2 de la CCT Transports & Logistique, dans une grille distincte de celle des conducteurs (voir la [comparaison entre catégories](#)).

## Conditions d'exercice

Le statut de convoyeur implique un classement spécifique dans la grille salariale.

Condition	Exigence
Fonction	Accompagnement du conducteur (personnel mobile)
Permis requis	Aucun permis de conduire exigé
Indice applicable	944,43 (à partir du 1er janvier 2025)
Salaire 1-3 ans	2 638 euros bruts mensuels
Salaire maximal (25+ ans)	3 160 euros bruts mensuels

## Modalités pratiques

Le convoyeur bénéficie des mêmes avantages que le personnel mobile.

Aspect	Détail
Majorations applicables	Nuit +15 %, dimanche +70 %, férié +100 %, heures sup. +40 %
Frais de route	3,50 euros/repas (Luxembourg), 9,50 euros (étranger)
Immobilisation à l'étranger	23,05 euros bruts si ? 24 heures
Congé annuel	26 jours ouvrables (art. 6.1 CCT)
EPI	Fournis gratuitement par l'employeur (art. 7 CCT)

## Pratiques et recommandations

**Distinguer** clairement la fonction de convoyeur de celle de conducteur dans le contrat de travail évite toute confusion sur la grille salariale applicable.

**Appliquer** les mêmes indemnités de frais de route que pour les conducteurs est une obligation conventionnelle, le convoyeur étant également du personnel mobile.

**Vérifier** que le salaire respecte bien le barème de l'article 32.2 et non celui d'une catégorie de conducteur garantit la conformité.

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 32.2 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Barèmes des salaires — convoyeurs
Art. 31 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Frais de route et indemnités kilométriques
Art. 13 CCT Transports & Logistique 2025-2026	Indexation des salaires

Le salaire d'un convoyeur en début de carrière est identique à celui d'un conducteur permis B (2 638 euros). La progression est toutefois plus modérée, le plafond étant de 3 160 euros contre 3 115 euros pour le permis B.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.